

Généralités

Les prairies sont des surfaces enherbées à forte valeur écologique et paysagère. Sur des espaces peu diversifiés, en remplacement des surfaces engazonnées et régulièrement tondues, la mise en place de prairies extensives est possible. L'installation de ces prairies urbaines favorise alors le maintien et le développement d'espèces floristiques et faunistiques diversifiées.



L'implantation de prairies à proximité de milieux semi-naturels (haies, vergers, etc.) permet une mise en réseau de différents éléments facilitant ainsi les déplacements des espèces animales et végétales par ces « corridors biologiques ». De plus, leur entretien à long terme nécessite moins de temps et de moyens que pour les gazons classiques.

S'il n'est pas possible d'installer une prairie, le gazon fleuri est une alternative intéressante au gazon conventionnel. Il présente une richesse floristique plus élevée tout en conservant une bonne résistance au piétinement. Enfin, son entretien est nettement moins conséquent.



Prairies et gazons fleuris

Le gazon fleuri est un gazon extensif à fleurissement bas (max 30 cm) composé d'un mélange de graminées, de plantes annuelles et de plantes vivaces. La prairie fleurie est un couvert végétal hétérogène composé de graminées et de plantes à fleurs d'1 à 1.5 m.

Mise en place - Ensemencement

Choix de l'emplacement

Des mélanges grainiers existent pour toutes les situations. La diversité floristique sera toutefois moindre dans les situations ombragées, sur sol riche et/ou humide.

Choix des mélanges grainiers

Le marché propose de nombreux mélanges grainiers produits par divers producteurs sous des appellations variées. En raison de cette diversité, il est recommandé de demander conseil auprès des vendeurs et producteurs de manière à opter pour le semis le mieux adapté à ses besoins. Les principaux facteurs à prendre en considération sont : le type de sol, l'exposition, la vocation (écologique, paysagère, usage). Il est recommandé d'opter pour des mélanges grainiers produits en Suisse et ne contenant que des espèces indigènes. Un mélange de fleur de foin issu de prairies locales du réseau écologique agricole de Nyon est disponible pour ce type d'aménagement. (Contact-Ville de Nyon).

Période de semis

Entre mi-avril et mi-mai, avec une préférence en juin, après une période de pluie. Un semis automnal de mi-septembre à mi-octobre est également possible mais entraînera une diversité floristique moindre.

Préparation du sol et ensemencement

1. Labourer la surface afin d'éliminer la végétation existante.
En aucun cas décaper le sol, les semences s'adapteront aux conditions.
2. Egaliser et préparer la surface à l'aide d'un larron (outil à dents recourbées). La surface devra être bien régulière dans le cas de l'installation d'un gazon fleuri et plus hétérogène pour une prairie.
3. Semer à la volée ou au semoir, en deux passages perpendiculaires, en respectant les quantités prescrites par le fournisseur.
4. Après le semis, passage d'un rouleau afin de bien mettre en contact les graines avec le sol (ne jamais enfouir les graines, ni damer le sol).
5. Ne pas arroser (si possible l'ensemencer avant une période humide) car cela favoriserait principalement les graminées au détriment d'autres herbacées pour plus de biodiversité.

Les fleurs ne seront pas présentes tout de suite, patienter 6 à 12 semaines.



Méthode alternative de reconversion d'un gazon conventionnel en gazon fleuri

Mise en œuvre d'un entretien extensif de la surface (voir chapitre entretien des gazons fleuris). Cette méthode, bien que plus simple à appliquer, ne déploiera ses effets que très lentement.

Remarque : Les fleurs n'apparaîtront qu'au bout de 6 à 12 semaines.

Entretien des prairies fleuries

Ne nécessite ni fumure ni arrosage.

Année du semis

Intervention : fauche de nettoyage avec exportation du produit de coupe (pas de ramassage au râteau).

Fréquence : 1 à 3 fauches par an. Période : dès que la végétation couvre le sol et atteint la hauteur des genoux (après 8 à 12 semaines). Hauteur de coupe : 8 à 10 cm.

Années suivantes

Intervention : fauches. Fréquence : 1 à 2 fauches par an. Période : 1^{ère} fauche entre mi-juin et mi-août à partir de la première floraison, 2^{ème} fauche entre fin août et début octobre pour préserver la faune et la flore présente. Hauteur de coupe : 10 à 12 cm.

Matériel

Faux (petite surface), débroussailleuse à lame (petite à grande surface), motofaucheuse à barre de coupe (grande surface), jamais à la débroussailleuse pour ne pas déchiqueter les fleurs. L'export des produits de coupe est primordial.

Entretien des gazons fleuris

Ne nécessite ni fumure ni arrosage.

Année du semis

Intervention : tonte de nettoyage.

Fréquence : 1 à 3 tontes par an.

Période : 1^{ère} tonte à partir de 6 à 8 semaines, ensuite dès que la végétation atteint 12 cm.

Hauteur de coupe : 8 cm

Années suivantes

Intervention : tontes. Fréquence : 2 à 4 tontes par an, au-delà il y aura moins de floraison et de biodiversité. Période : 1^{ère} tonte au plus tard début mai, les suivantes dès que la végétation atteint 12 cm. Hauteur de coupe : 8 cm.

Matériel

Tondeuse à couteaux. L'export des produits de tonte est primordial.

Favoriser la biodiversité des prairies et gazons fleuris

Repérer et protéger les espèces d'intérêt (par exemple les orchidées) en évitant leur fauche.
Exporter le produit de coupe afin de favoriser l'appauvrissement du sol et l'accroissement de la diversité floristique.

Créer des tas de foin en bordure de parcelle (idéalement en bordure de haie) avec les produits de coupe (refuge apprécié par la faune).

Ne jamais arroser ni apporter d'engrais ou fumure.

Varié la date de la première coupe d'une année à l'autre afin de respecter le cycle de toutes les espèces.
Utiliser une barre de coupe diminuée les impacts sur la faune (insectes, araignées, reptiles, amphibiens, etc.).

Maintenir des zones non fauchées (5 à 10 % de la surface totale) lors de chaque intervention et sur des surfaces différentes (zone refuge pour la faune).

Après la fauche, laisser reposer la végétation sur le sol durant 3 à 7 jours afin de favoriser la dispersion des graines et des larves d'insectes à partir de l'herbe coupée.

Créer des aménagements annexes (mare, murs en pierres, tas de pierres, tas de bois) en bordure ou au sein de la parcelle occupée par la prairie ou le gazon fleuri.

Si possible ensemercer sur les terres de sous-sol qui procurent des ecotypes riches et particuliers pour la biodiversité

Exemple de quelques espèces favorisées par les prairies et gazon fleuris



Moro-sphinx



Sauterelle verte



Orvet

Orchis pyramidale

